

**COMMISSION FINANCIÈRE
DU RESEAU SANTE SARINE (RSS)**

**PREAVIS DE LA
COMMISSION FINANCIÈRE**

relatif à la reconduction du mandat de l'organe de révision

POUR LA SÉANCE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 7 DÉCEMBRE 2022

Selon l'article 10 let. n des statuts du Réseau Santé Sarine, l'Assemblée des délégués désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière.

En date du 30 mai 2018, l'Assemblée des délégués a choisi la fiduciaire BDO SA, route du Petit-Moncor 1A, à Villars-sur-Glâne, comme nouvel organe de révision.

Ce premier mandat s'étendait sur 3 ans, pour un montant de CHF 12'924.- y compris TVA pour les exercices 2018 à 2020, avec reconduction possible en cas de satisfaction.

Au terme de ces 3 ans, l'Assemblée des délégués a décidé de reconduire le mandat octroyé à la fiduciaire BDO SA pour une période de 1 année encore, pour un montant de CHF 13'000.- hors TVA. Selon les statuts du RSS, une reconduction est possible jusqu'à 6 ans consécutifs.

Une 2^{ème} et dernière prolongation de ce mandat est proposée pour les 2 ans à venir pour les exercices 2022 et 2023 pour un montant de CHF 18'000.- hors TVA. La poursuite du mandat avec la société BDO SA permettra d'assurer une continuité dans la révision des comptes du RSS notamment avec l'introduction de MCH2 et les nouvelles exigences en découlant. Compte tenu de la qualité du travail accompli par cette fiduciaire durant les 4 années d'exercices comptables et l'excellente collaboration entre cette dernière et le Comité de direction et le Service des finances, la poursuite du mandat sur 2 ans permettra de travailler sereinement en vue d'appréhender au mieux les défis qui attendent le RSS avec les nouvelles normes comptables MCH2. Le prix plus élevé se justifie non seulement par des tâches supplémentaires liées à ce nouveau modèle comptable notamment le système de contrôle interne (SCI) et également par l'établissement d'un rapport détaillé vivement souhaité par le Comité de direction. Disposer d'un tel rapport facilitera aussi le travail d'examen de la Commission financière qui s'avèrera plus complexe.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée des délégués de reconduire le mandat en faveur de la société BDO SA, pour une période de 2 ans portant sur la révision 2022 et 2023 au tarif de CHF 18'000.- + TVA.

Villars-sur-Glâne, le 23 novembre 2022

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

La Secrétaire



Martine Stritt-Dubey

La Présidente



Mélanie Maillard Russier